

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 8 SEPTEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville le 8 septembre 2025 à 20 h.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le conseil municipal de la ville de Clermont siège en séance ordinaire ce lundi 8 septembre 2025.

Sont présents à cette rencontre :

Monsieur Rémy Guay, conseiller
Monsieur François Bergeron, conseiller
Monsieur André Bilodeau, conseiller
Madame Josée Asselin, conseillère
Madame Solange Lapointe, conseillère
Monsieur Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de monsieur le maire Luc Cauchon.

Sont également présents madame France D'Amour, directrice générale, monsieur Nicolas Savard, directeur des loisirs et directeur général adjoint, ainsi que monsieur Stéphane Bellefeuille, directeur des travaux publics.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION N° 13342-09-25

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 août 2025**
- 4. Appel d'offres, soumissions et contrats**
 - 4.1 Demande de paiement no 2 de Simtrex pour les travaux de construction de services municipaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial et des infrastructures de voirie du développement résidentiel phase II – Secteur aréna
 - 4.2 Participation financière à l'étude géotechnique de secteur de l'école Laure-Gaudreault
 - 4.3 Contrat de location avec l'école de danse Cité Danse
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Octroi d'aides financières
 - 5.2 Autorisation de variation budgétaire au 31 juillet 2025
 - 5.3 Autorisation de travaux du Centre de services scolaire de Charlevoix sur le lot 6 344 242
 - 5.4 Vente de terrain – Lot 6 565 456
 - 5.5 Vente de terrain – Lot 6 565 454
 - 5.6 Vente de terrain – Lot 6 565 452
 - 5.7 Vente de terrain – Lot 6 565 453
 - 5.8 Vente de terrain – Lot 6 565 471
 - 5.9 Vente de terrain – Lot 6 565 474
 - 5.10 Vente de terrain – Lot 6 565 472
 - 5.11 Vente de terrain – Lots 6 681 644 et 6 681 643
 - 5.12 Modification à la résolution 13327-08-25 – Vente de terrain lots 6 681 645 et 6 681 646
 - 5.13 Programme nouveaux horizons pour les aînés – Projets communautaires 2025
 - 5.14 Paysage Capitale-Nationale 2025-2028 – Appel à projets

6. Travaux publics

- 6.1 Confirmation d'engagement de la Ville de Clermont à élaborer un plan de gestion des actifs – Eau (PGA-eau)

7. Urbanisme et environnement

8. Sécurité publique

- 8.1 Nomination de nouveaux pompiers volontaires

9. Loisirs, culture et tourisme

10. Avis de motion et règlements

11. Comptes

- 11.1 Déboursés, chèques et engagements financiers – Août 2025 - Approbation

12. Varia

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

**3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX
RÉSOLUTION N° 13343-09-25**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS BERGERON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les membres du conseil municipal adoptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 août 2025.

4. APPEL D'OFFRES, SOUMISSIONS ET CONTRATS

**4.1. DEMANDE DE PAIEMENT NO 2 DE SIMTREX POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SERVICES MUNICIPAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL ET DES INFRASTRUCTURES DE VOIRIE DU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL PHASE II – SECTEUR ARÉNA
RÉSOLUTION N° 13344-09-25**

ATTENDU QUE par sa résolution no 13241-04-25, la Ville de Clermont octroyait le contrat pour les travaux de construction de services municipaux, d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial et des infrastructures de voirie du développement résidentiel phase II – secteur aréna à Simtrex;

ATTENDU l'état d'avancement des travaux et la recommandation du paiement no 2 de l'ingénieur au projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder au versement de la demande de paiement no 2 à Simtrex au montant de 311 438,46 \$ taxes non incluses.

QUE la présente résolution soit adressée à Simtrex.

**4.2. PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DE SECTEUR DE L'ÉCOLE LAURE-GAUDREULT
RÉSOLUTION N° 13345-09-25**

CONSIDÉRANT l'acceptation de la Ville de Clermont à partager les frais d'une étude géotechnique dans le secteur de l'école Laure-Gaudreault avec le Centre de services scolaire de Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ de verser la somme de 47 297,39\$ taxes nettes au Centre de services scolaire de Charlevoix pour l’étude géotechnique effectuée en juin 2025 et que les sommes soient prises à la réserve PAAT.

**4.3. CONTRAT DE LOCATION AVEC L’ÉCOLE DE DANSE CITÉ DANSE
RÉSOLUTION N° 13346-09-25**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de location avec l’École de danse Cité Danse arrive à échéance pour les locaux situés au 7 rue Maisonneuve à Clermont ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ d’autoriser le directeur des loisirs à signer un nouveau contrat de location d’une durée de 3 ans avec l’École de danse Cité Danse ;

QUE la présente résolution soit adressée à l’École de danse Cité Danse.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

**5.1. OCTROI D’AIDES FINANCIÈRES
RÉSOLUTION N° 13347-09-25**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont octroie les aides financières suivantes :

- Domaine Forget – déjeuner-bénéfice 300 \$
- Fondation Carmel Roy 100 \$
- Collecte de sang de la Garde paroissiale de Clermont 150 \$

**5.2. AUTORISATION DE VARIATION BUDGÉTAIRE AU 31 JUILLET 2025
RÉSOLUTION N° 13348-09-25**

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a adopté le règlement VC-406-19-1 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire ;

ATTENDU QUE l’article 2 détermine le pouvoir accordé aux employés d’autoriser des dépenses, dans les limites approuvées pour chacun des postes budgétaires dont il a la responsabilité, selon la politique des variations budgétaires en vigueur ;

ATTENDU l’article 3.5 de la politique de variations budgétaires, la directrice générale procède au dépôt de la liste des variations budgétaires autorisées ;

# Grand-livre DE	# Grand-livre A	Description du Compte	DÉBIT	CRÉDIT
02 71906 522		ENTR. & REP. (Centre Clairval)		8 125 \$
	02 71306 525	ENTRETIEN & RÉPARATION ZAMBONI	8 125 \$	
02 71306522		ENTR. & REP. (patinoire, réfrigération)		2 500 \$
	02 71305 412	PROFESSIONNELS ARÉNA	2 500 \$	
02 32006 527		INFORMATIQUE ENTRETIEN		3 700 \$
	02 45210 447	REBUT MATIÈRE RÉSIDUELLE	3 700 \$	

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ QUE le conseil municipal accepte le dépôt de la liste des variations budgétaires au 31 juillet 2025.

**5.3. AUTORISATION DE TRAVAUX DU CENTRE DE SERVICES
SCOLAIRE DE CHARLEVOIX SUR LES LOTS 6 344 242 ET 3 256 744
RÉSOLUTION N^o 13349-09-25**

CONSIDÉRANT le projet de nouvelle école primaire Laure-Gaudreault et l'éventuelle cession du lot 6 344 242 et une partie du lot 3 256 744 de la Ville de Clermont au Centre de services scolaires de Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont autorise le Centre de services scolaire de Charlevoix à débiter des travaux sur le lot 6 344 242 et une partie du lot 3 256 744, incluant des travaux de démolition, aux conditions suivantes :

- Le Centre de services scolaire de Charlevoix se porte garant des travaux;
- Le Centre de services scolaire de Charlevoix détienne une assurance-responsabilité;
- Le Centre de services scolaire de Charlevoix informe les résidents du secteur des travaux à venir.

QUE la présente résolution soit adressée au Centre de services scolaire de Charlevoix.

**5.4. VENTE DE TERRAIN – LOT 6 565 456
RÉSOLUTION N^o 13350-09-25**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont vende à monsieur Pierre-Luc Poisson et madame Priscilla Tremblay le terrain situé sur le lot 6 565 456, d'une superficie de 1084,50 m², pour un coût total de 22 232,25 \$ taxes non incluses, et ce conformément à l'offre d'achat intervenue entre les parties en date 6 août 2025 ;

QUE le maire ou le maire suppléant, et la directrice générale ou le directeur général adjoint, soient autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance ;

Que la présente résolution soit adressée à monsieur Pierre-Luc Poisson et madame Priscilla Tremblay.

**5.5. VENTE DE TERRAIN – LOT 6 565 454
RÉSOLUTION N^o 13351-09-25**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont vende à Dave Dufour le terrain situé sur le lot 6 565 454, d'une superficie de 623,50 m², pour un coût total de 12 781,75 \$ taxes non incluses, et ce conformément à l'offre d'achat intervenue entre les deux parties en date 15 août 2025 ;

QUE le maire ou le maire suppléant, et la directrice générale ou le directeur général adjoint, soient autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance ;

Que la présente résolution soit adressée à monsieur Dave Dufour.

**5.6. VENTE DE TERRAIN – LOT 6 565 452
RÉSOLUTION N^o 13352-09-25**

La conseillère madame Solange Lapointe se retire des délibérations de ce point pour conflit d'intérêts.

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 8 SEPTEMBRE 2025

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS BERGERON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont vende à monsieur Éric Lapointe le terrain situé sur le lot 6 565 452, d'une superficie de 594,50 m², pour un coût total de 12 187,25 \$ taxes non incluses, et ce conformément à l'offre d'achat intervenue entre les deux parties en date 15 août 2025 ;

QUE le maire ou le maire suppléant, et la directrice générale ou le directeur général adjoint, soient autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance ;

Que la présente résolution soit adressée à monsieur Éric Lapointe.

5.7. VENTE DE TERRAIN – LOT 6 565 453 RÉSOLUTION N^o 13353-09-25

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont vende à monsieur William Bergeron le terrain situé sur le lot 6 565 453, d'une superficie de 615,80 m², pour un coût total de 12 623,90 \$ taxes non incluses, et ce conformément à l'offre d'achat intervenue entre les deux parties en date 21 août 2025 ;

QUE le maire ou le maire suppléant, et la directrice générale ou le directeur général adjoint, soient autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance ;

Que la présente résolution soit adressée à monsieur William Bergeron.

5.8. VENTE DE TERRAIN – LOT 6 565 471 RÉSOLUTION N^o 13354-09-25

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont vende à madame Maude Godin le terrain situé sur le lot 6 565 471, d'une superficie de 622,30 m², pour un coût total de 12 757,15 \$ taxes non incluses, et ce conformément à l'offre d'achat intervenue entre les deux parties en date 27 août 2025 ;

QUE le maire ou le maire suppléant, et la directrice générale ou le directeur général adjoint, soient autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance ;

Que la présente résolution soit adressée à madame Maude Godin.

5.9. VENTE DE TERRAIN – LOT 6 565 474 RÉSOLUTION N^o 13355-09-25

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont vende à madame Alexandra Tremblay et monsieur Samuel Lapointe le terrain situé sur le lot 6 565 474, d'une superficie de 630 m², pour un coût total de 12 915,00 \$ taxes non incluses, et ce conformément à l'offre d'achat intervenue entre les parties en date 29 août 2025 ;

QUE le maire ou le maire suppléant, et la directrice générale ou le directeur général adjoint, soient autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance ;

Que la présente résolution soit adressée à madame Alexandra Tremblay et monsieur Samuel Lapointe.

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 8 SEPTEMBRE 2025

5.10. VENTE DE TERRAIN – LOT 6 565 472 RÉSOLUTION N° 13356-09-25

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont vende à monsieur Vincent Lachance le terrain situé sur le lot 6 565 472, d'une superficie de 622,30 m², pour un coût total de 12 757,15 \$ taxes non incluses, et ce conformément à l'offre d'achat intervenue entre les parties en date 29 août 2025 ;

QUE le maire ou le maire suppléant, et la directrice générale ou le directeur général adjoint, soient autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance ;

Que la présente résolution soit adressée à monsieur Vincent Lachance.

5.11. VENTE DE TERRAIN – LOTS 6 681 644 ET 6 681 643 RÉSOLUTION N° 13357-09-25

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS BERGERON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont vende à Construction Philex inc. les terrains situés sur le lot 6 681 644, d'une superficie de 457,50 m², et le lot 6 681 643 d'une superficie de 723,4 m² pour un coût total de 24 208,45 \$ taxes non incluses, et ce conformément à l'offre d'achat intervenue entre les parties en date 5 septembre 2025 ;

QUE le maire ou le maire suppléant, et la directrice générale ou le directeur général adjoint, soient autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance ;

Que la présente résolution soit adressée à Construction Philex inc.

5.12. MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NO. 13327-08-25 – VENTE DE TERRAIN LOTS 6 681 645 ET 6 681 646 RÉSOLUTION N° 13358-09-25

CONSIDÉRANT la résolution no. 13327-08-25 autorisant la Ville de Clermont de vendre les lots 6 681 645 ET 6 681 646 à Les Constructions Signées R.S. Tremblay inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la promesse d'achat signée le 6 août 2025 comporte une erreur de prix ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de modifier la résolution no. 13327-08-25 afin d'apporter la correction du prix de vente des lots 6 681 645 ET 6 681 646 au coût total de 18 765,70 \$, taxes non incluses, et ce conformément à la nouvelle offre d'achat intervenue entre les deux parties le 4 septembre 2025 ;

Que la présente résolution soit adressée à Les Constructions Signées R.S. Tremblay inc.

5.13. PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES ÂÎNÉS – PROJETS COMMUNAUTAIRES 2025 RÉSOLUTION N° 13359-09-25

CONSIDÉRANT le Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – projets communautaires 2025 ayant notamment pour objectif de promouvoir le bénévolat auprès des aînés et des autres générations et de faire participer les aînés à la collectivité à titre de mentors auprès d'autres personnes ;

CONSIDÉRANT le Plan d'action MADA 2020-2030 de la Ville de Clermont ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la directrice générale ou le directeur des loisirs à déposer un projet MADA à l'appel de propositions du programme Nouveaux Horizons pour les aînés - projets communautaires 2025 et qu'ils soient les personnes autorisées à agir au nom de la ville de Clermont et à signer en leur nom tous les documents relatifs au projet déposé.

**5.14 PAYSAGE CAPITALE-NATIONALE 2025-2028 – APPEL À PROJETS
RÉSOLUTION N° 13360-09-25**

CONSIDÉRANT l'appel à projets de Paysage Capitale-Nationale 2025-2028 visant la protection et la valorisation des paysages, de l'environnement, de la biodiversité ou qui répondent à des enjeux liés aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection de la Montagne de la croix se qualifie à cet appel de projets;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont dépose une demande d'aide financière à l'appel à projets de Paysage Capitale-Nationale 2025-2028 pour son projet de réfection de la Montagne de la croix et d'autoriser la directrice générale ou le directeur général adjoint à signer tout document afférent à cette demande.

6. TRAVAUX PUBLICS

**6.1. CONFIRMATION D'ENGAGEMENT DE LA VILLE DE CLERMONT À ÉLABORER UN PLAN DE GESTION DES ACTIFS – EAU (PGA-EAU)
RÉSOLUTION N° 13361-09-25**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Ville de Clermont et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE la démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE :

- la Ville de Clermont s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- la Ville de Clermont s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 décembre 2025 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier ;
- le Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1. NOMINATION DE NOUVEAUX POMPIERS VOLONTAIRES
RÉSOLUTION N° 13362-09-25

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à de nouvelles nominations afin de garder un nombre suffisant de pompiers volontaires ;

ATTENDU QUE messieurs Xavier Lavoie et Francis Dufour ont manifesté le désir de se joindre à l'équipe des pompiers volontaires de Clermont;

ATTENDU QUE l'Association des pompiers recommande leur candidature ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la nomination de messieurs Xavier Lavoie et Francis Dufour à titre de pompiers volontaires ;

QUE la présente résolution soit adressée à messieurs Xavier Lavoie et Francis Dufour ainsi qu'à monsieur Christian Gagnon, directeur du service des incendies.

9. LOISIRS ET CULTURE

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

11. COMPTES

11.1 DÉBOURSÉS, CHÈQUES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS – AOÛT 2025
– APPROBATION
RÉSOLUTION N° 13363-09-25

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des comptes payés, des comptes à payer, des salaires et des dépôts directs du mois d'août 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil accepte et autorise la liste des déboursés, des chèques, des dépôts directs, des salaires versés et des comptes à payer du mois d'août 2025 :

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ / À PAYER
Paiements (par chèques, dépôts directs, dt directs, remb txs)	177 379.77 \$
Salaires versés	146 218.37 \$
Comptes à payer (chèques annulés)	301 571.44 \$ (250.56 \$)
TOTAL	624 919.02 \$

Certificat de disponibilité

Je, France D'Amour, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Ville de Clermont possède les fonds nécessaires pour effectuer les paiements requis du mois d'août 2025.

France D'Amour
Directrice générale et greffière-trésorière

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 8 SEPTEMBRE 2025

14. LEVÉE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION N° 13364-09-25

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS BERGERON
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ QUE l’assemblée soit levée à 20 h 23.

(Copie originale signée)

Luc Cauchon
Maire

(Copie originale signée)

France D’Amour
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE



France D’Amour
Directrice générale